

Direction générale
Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame est, Bureau R-134
Montréal, Québec H2Y 1C6
Téléphone : (514) 872-3770
Télécopieur : (514) 872-5655
www.ville.montreal.qc.ca

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE

Recommandations

La bibliothèque du XXI^e siècle

La commission remercie ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission.

ATTENDU l'adoption, par le conseil municipal, en 2005 de *Montréal, métropole culturelle* - Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015 ;

ATTENDU le septième engagement de cette politique :

« la Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux. »

ATTENDU le diagnostic et le plan de rattrapage 2007-2017 ;

La commission RECOMMANDE au conseil municipal :

R-1

Que la Ville de Montréal approuve et mette en œuvre le projet de bibliothèque du XXI^e siècle.

R-2

Que la Ville de Montréal maintienne un taux de croissance permettant d'atteindre un niveau d'investissement dans les bibliothèques (dépenses per capita et ratio personnel/résidants) comparable à celui des grandes villes canadiennes comme Vancouver et Toronto.

R-3

Que la Ville de Montréal poursuive les investissements technologiques et accentue la présence et les services des bibliothèques sur le Web tout en réaffirmant un parti pris en faveur des collections imprimées et dans le respect des spécificités locales.

R-4

Que la Ville de Montréal invite la Direction de la culture et du patrimoine et les arrondissements à accompagner le personnel et les usagers de manière à assurer le succès du virage technologique proposé.

R-5

Que la Ville de Montréal invite la Direction de la culture et du patrimoine à se doter d'un plan de formation à l'intention du personnel des bibliothèques, particulièrement pour les aide-bibliothécaires dont les tâches seront revues à la suite de l'implantation des nouvelles technologies telles les bornes d'auto-prêt et les chutes à livres intelligentes.

R-6

Que la Ville de Montréal confie à la Direction de la culture et du patrimoine le mandat d'élaborer le projet de bibliothèque hors-les-murs.

R-7

Conséquemment, que la Ville de Montréal octroie à la Direction de la culture et du patrimoine et aux arrondissements, au moyen d'un fonds dédié, les crédits requis pour la réalisation des huit actions prévues au projet de bibliothèque du XXI^e siècle, soit pour la période 2011-2013 :

- 8,7 M \$ en investissement;
- 600 000 \$ en budgets initiaux non-récurrents;
- 4,9 M \$ en ajout annuel récurrent aux budgets de fonctionnement.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité en séance publique le 1^{er} septembre 2010. Le rapport et les recommandations seront déposés au conseil municipal le 20 septembre 2010. Il appartiendra par la suite au comité exécutif et au conseil municipal de décider du suivi à accorder aux recommandations de la commission.